



RCS : CHARTRES

Code greffe : 2801

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de CHARTRES atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 1987 B 20280

Numéro SIREN : 342 537 123

Nom ou dénomination : AMBULANCE ASSISTANCE SECOURS

Ce dépôt a été enregistré le 19/06/2017 sous le numéro de dépôt A2017/002251

GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE
CHARTRES



392284

Dénomination : AMBULANCE ASSISTANCE SECOURS
Adresse : 3 impasse de la Cerisaie 28240 la Loupe -FRANCE-

n° de gestion : 1987B20280
n° d'identification : 342 537 123

n° de dépôt : A2017/002251
Date du dépôt : 19/06/2017

Pièce : Rapport du commissaire à la transformation du
14/06/2017



392284



T A L E N Z
Entreprendre est un art majeur
Audit • Expertise Comptable • Conseil

SOFIDEM
Laval - Paris

SOCIETE AMBULANCE ASSISTANCE SECOURS
Société à Responsabilité Limitée

3 IMPASSE DE LA CERISAIE
28240 LA LOUPE

RAPPORT

DU COMMISSAIRE A LA TRANSFORMATION ET

DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LA TRANSFORMATION

DE LA SOCIETE AMBULANCE ASSISTANCE SECOURS,

SOCIETE A RESPONSABILITE LIMITEE,

EN SOCIETE PAR ACTIONS SIMPLIFIEE

Rue JB Lamarck . CS 52145 . 53021 LAVAL Cedex 9
Tél : 02 43 59 15 91 . Fax : 02 43 59 15 99
Email : sofidem@sofidem.fr

www.talenz.fr

SOFIDEM – SAS au capital de 80 000 Euros – Inscrite à l'ordre et à la Compagnie de la Région d'Angers – RCS Laval B 308 636 737

SOCIETE AMBULANCE ASSISTANCE SECOURS
Société à Responsabilité Limitée
3 IMPASSE DE LA CERISAIE
28240 LA LOUPE

RAPPORT
DU COMMISSAIRE A LA TRANSFORMATION ET
DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LA TRANSFORMATION
DE LA SOCIETE AMBULANCE ASSISTANCE SECOURS,
SOCIETE A RESPONSABILITE LIMITEE,
EN SOCIETE PAR ACTIONS SIMPLIFIEE
(DECISION DE L'ASSOCIE UNIQUE DU 30 JUIN 2017)

SOFIDEM
Commissaire aux comptes

Membre de la Compagnie Régionale d'Angers
Rue J.B. Lamarck
CS 52145
53021 Laval cedex 9

SOCIETE AMBULANCE ASSISTANCE SECOURS

Rapport du commissaire à la transformation et du commissaire aux comptes sur la transformation de la société AMBULANCE ASSISTANCE SECOURS, Société à Responsabilité Limitée, en Société par Actions Simplifiée

A l'associé unique,

En notre qualité, d'une part, de commissaire aux comptes désigné en application des dispositions de l'article L. 223-43 du Code de commerce et, d'autre part, de commissaire à la transformation désigné en application des dispositions de l'article L. 224-3 du même code par décision de l'associé unique en date du 19 mai 2017, nous avons établi le présent rapport afin :

- De vous présenter notre analyse de la situation de votre société ;
- De vous faire connaître notre appréciation sur la valeur des biens composant l'actif social et, le cas échéant, sur les avantages particuliers stipulés et de nous prononcer, en application des dispositions de l'article R. 224-3 du Code de commerce, sur le montant des capitaux propres par rapport au capital social.

MISSION DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LA SITUATION DE LA SOCIETE

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté notamment à analyser la situation de la société au regard de caractéristiques financières et d'exploitation.

La synthèse de cette analyse est la suivante :

- Nous avons effectué nos travaux d'analyse sur la base de la situation des comptes au 31 mars 2017,
- La société AMBULANCE ASSURANCE SECOURS présente une situation nette de 196 537 € (dont un capital social de 7 622 €) au 31 mars 2017 intégrant un bénéfice de 6 221 € relatif à la situation intermédiaire de 3 mois clos à cette même date ;

SOCIETE AMBULANCE ASSISTANCE SECOURS

Rapport du commissaire à la transformation et du commissaire aux comptes sur la transformation de la société AMBULANCE ASSISTANCE SECOURS, Société à Responsabilité Limitée, en Société par Actions Simplifiée

- L'actif de la société au 31 mars 2017 s'élève à 366 748 € et est principalement composé de :
 - 149 334 € d'immobilisations nettes, dont 65 090 € de fonds de commerce, et 60 000 € de licences ;
 - 51 343 € de créances clients ;
 - 133 040 € de disponibilités.
- Les dettes de la société au 31 mars 2017 s'élèvent à 170 211 € et se décomposent essentiellement de :
 - 99 150 € de dettes financières ;
 - 9 634 € de dettes fournisseurs ;
 - 61 427 € de dettes fiscales et sociales.
- Le chiffre d'affaires de l'exercice 31 décembre 2016 était en hausse par rapport à 2015 et s'est élevé à 723 376 € (+13,58%). Le chiffre d'affaire sur 3 mois établi pour la situation au 31 mars 2017 suit la tendance de l'exercice 2016.
- L'excédent brut d'exploitation est bénéficiaire de 3 838 € au 31 mars 2017 et le résultat net l'est également pour un montant de 6 221 €.

MISSION DU COMMISSAIRE A LA TRANSFORMATION

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission.

Ces diligences ont consisté :

- À contrôler par sondage les éléments constitutifs du patrimoine de la société en termes d'existence, d'appartenance et d'évaluation ;
- À vérifier si, compte tenu des événements survenus depuis la date de clôture du dernier exercice, le montant des capitaux propres déterminé selon les mêmes règles et méthodes comptables que celles utilisées pour l'établissement des derniers comptes annuels est au moins égal au montant du capital social.

SOCIETE AMBULANCE ASSISTANCE SECOURS

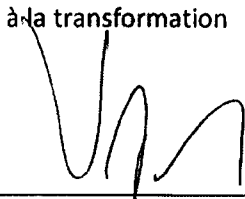
Rapport du commissaire à la transformation et du commissaire aux comptes sur la transformation de la société AMBULANCE ASSISTANCE SECOURS, Société à Responsabilité Limitée, en Société par Actions Simplifiée

Sur la base de nos travaux, nous attestons que le montant des capitaux propres est au moins égal au montant du capital social.

Par ailleurs, aucun avantage particulier n'est stipulé dans les éléments mis à notre disposition et nos travaux n'en ont pas mis en évidence.

Fait à LAVAL, le 14 juin 2017

Le commissaire aux comptes et
à la transformation



SOFIDEM

François LE SPEGAGNE